



Litige avec une entreprise (maçonnerie)

Par **LeMatheux**, le **24/02/2011 à 18:36**

Bonjour,
Ayant fait crépir un mur de clôture neuf par un maçon professionnel, le crépi s'est effrité sur toute sa longueur 3 mois plus tard. Il a accepté de le reprendre conformément à la loi mais ce nouveau travail s'est de nouveau effondré en plaques entre hiver et printemps 2010.
Malgré 2 mails avec photos, 3 appels téléphoniques et 2 promesses de passage et une lettre recommandée avec AR qui m'est revenue (!) le crépi est toujours effondré depuis avril 2010.
Manifestement, le second crépi est tombé avec l'ancien qui n'avait pas été suffisamment pioché et retiré. Plus de 2000 euros de perdus.
Que faire contre ce type de comportement ? Un constat d'huissier ? une mise en demeure ? Je n'y connais rien en procédure juridique, surtout avec un professionnel qui fait "le mort".
Merci de votre conseil.